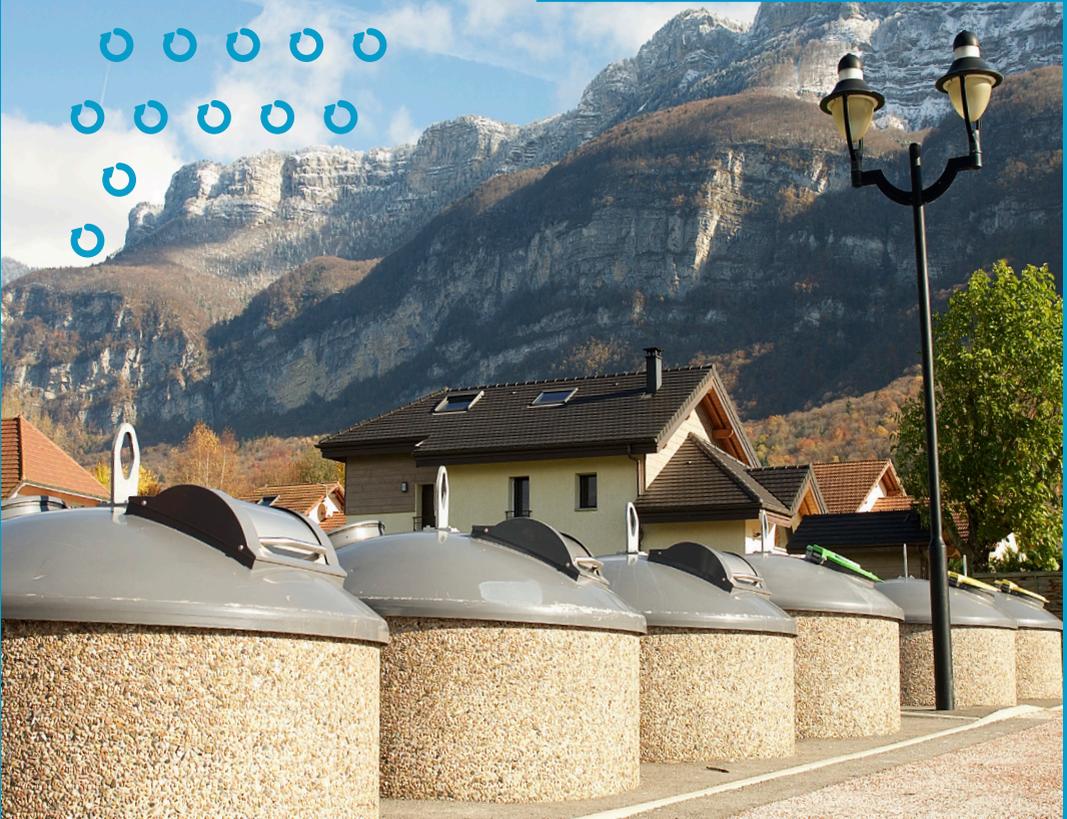


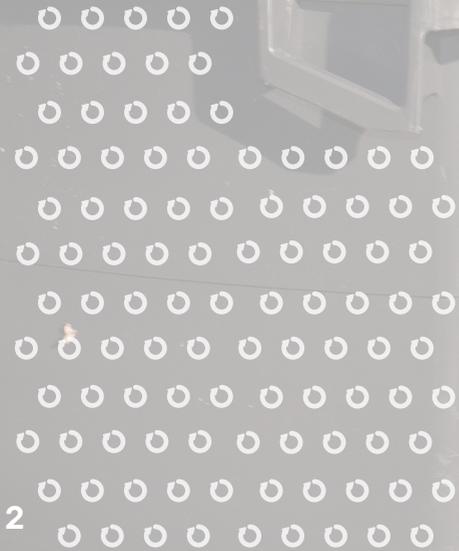
QUE FAIRE DE
MES DÉCHETS ?

LE GUIDE PRATIQUE



SOMMAIRE

Réduire ses déchets et trier	p 3
Un règlement de collect	p 4
Les petits conseils	p 5
Réduire sa production de déchets	p 6
Les guides de tri	p 8
Les déchetteries	p 10



RÉDUIRE SES DÉCHETS ET TRIER

50%

C'est le taux de recyclage des déchets sur le territoire Grand Lac

571 kg

C'est le poids de déchets produits par habitant de Grand Lac en 1 an



Un engagement partagé !

Avec 84,7 kg d'emballages recyclables triés en moyenne par an et par personne (emballages, papier, verre), les habitants de Grand Lac démontrent tout l'intérêt qu'ils portent à la préservation de leur environnement (moyenne régionale : 70 kg par an et par personne). Toutefois, les efforts fournis doivent se poursuivre. En effet, le volume de nos poubelles ne cesse d'augmenter.

Pour contrer cette tendance et s'inscrire dans les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Grand Lac s'est engagé aussi dans un programme local de prévention visant à réduire la production de déchets ménagers sur son territoire.

Le service valorisation des déchets de Grand Lac en chiffres :



UN RÈGLEMENT DE COLLECTE

La gestion des déchets ménagers sur le territoire de Grand Lac est encadrée par un règlement de collecte. Il privilégie l'hygiène, la sécurité et la praticité. Ainsi, la collecte des ordures ménagères s'effectue en points de regroupement auxquels sont rattachés plusieurs foyers. Aucun bac individuel n'est attribué et aucun sac-poubelle déposé sur la voirie n'est accepté.

Le service Valorisation des Déchets de Grand Lac a entrepris un travail de modernisation du service qui se traduit par l'équipement progressif du territoire en conteneurs semi enterrés. L'ensemble de ces points de collecte est systématiquement équipé de conteneurs de tri pour le papier, les petits emballages recyclables et le verre.



1 500 €

C'est le montant que l'amende peut atteindre pour le dépôt non conforme de déchets sur la voie publique, en application du Code pénal.



LES 3 RÈGLES D'OR DES DÉPÔTS DE DÉCHETS :

1

Éteindre moteur et radio au point recyclage

2

Déposer son verre entre 7h et 22h

3

Ne rien déposer au pied des conteneurs

LES PETITS CONSEILS



Triez sur Smartphone

CITEO propose de télécharger une application « guide de tri » sur votre téléphone. Vous aurez ainsi toujours la réponse sous la main si vous vous posez cette question « où déposer ce déchet ? ».



Ne pas imbriquer

Avant d'être recyclés, les déchets triés sont classés à la main, par matériau. Pensez à ne pas les imbriquer. Cela rend plus difficile le travail des agents du centre de tri.



Que signifie ce point vert ?

Ce symbole vert indique que le fabricant a versé une contribution financière à Citeo, organisme qui aide Grand Lac dans la mise en place de la collecte sélective. En revanche, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

Compactez vos emballages

Pour gagner de la place chez vous, mais aussi dans les conteneurs de collecte, pensez à compacter les bouteilles, les cartons ou les canettes.



Ne pas laver

Il faut juste bien vider les emballages pour ne pas souiller le papier ou le carton. Les laver serait gaspiller de l'eau potable inutilement.



Regardez votre emballage pour ensuite mieux trier !

Choisir entre bac de tri ou ordures ménagères ? Certains emballages vous informent sur le bon geste de tri.

RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS

Des gestes simples :

Au quotidien, je peux penser à quelques gestes futés pour réduire mes déchets mais aussi faire des économies. Plus d'infos et astuces sur le site internet : www.casuffitlegachis.fr



Je limite les emballages



Je répare ou je fais réparer



J'utilise les couches lavables



J'achète à la coupe ou en vrac



Je privilégie les produits écolabélisés



J'utilise mon caba ou mon panier



Je consulte mes prospectus en ligne



J'évite le gaspillage alimentaire



Halte aux prospectus
Grand Lac met à votre disposition l'autocollant « Stop Pub » !



Je pense au verre et à la barquette réutilisables.

Vous êtes une association de Grand Lac et organisez un évènement ? Pensez à contacter le service valorisation des déchets pour le prêt gratuit de verres et barquettes réutilisables.



Je pratique le compostage

Grand Lac met à votre disposition des composteurs pour les maisons individuelles ou les pieds d'immeubles. Un accompagnement au compostage est également réalisé.



Je fais des dons !

Avant de jeter, ayez le réflexe du don à un proche ou à une association pour donner une seconde vie à vos objets.



Triez les textiles

Des conteneurs spécifiques textiles vous permettent de trier vêtements, linge de maison ou chaussures. Trouvez la liste et la localisation des points sur : www.lafibredutri.fr.



La recyclerie des chantiers valoristes

Cette association d'insertion récupère des matériaux et des objets afin de leur redonner vie tels que meubles, outillage, jouet, vaisselle, déco, etc. Ils sont ensuite revendus dans leur magasin de Drumettaz à prix recyclés ! La recyclerie est ouverte le mardi et jeudi 14h-17h, le mercredi vendredi et samedi 9 h-12 h et 14h-17h

778, route de Drumettaz,
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Tél. : 04 79 52 20 75

LES CONSIGNES DE TRI

Le verre en vrac :



Les pots en verre et bocaux



Les flacons de parfum



Les bouteilles en verre



ASTUCE

Les couvercles métalliques de vos pots et bocaux en verre se recyclent ! Jetez-les dans le conteneur jaune.

SONT INTERDITS



La vaisselle, verres cassés et miroirs.

En cas de doute, jetez vos déchets dans un sac fermé dans la poubelle d'ordures ménagères.

Les papiers et emballages en vrac :



68%

Des emballages ménagers mis sur le marché en France sont recyclés grâce au geste de tri des habitants

ASTUCE

Aplatissez vos **gros cartons** ! Ils se recyclent facilement mais ne vont pas dans le contenant jaune, amenez-les à la déchetterie.

SONT INTERDITS



Les films entourant les revues, papiers gras et sales, serviettes ou mouchoirs en papier, essuie-tout, pots en plastique, barquettes en polystyrène, barquettes en plastique, sacs, films et blisters en plastique.

En cas de doute, jetez vos déchets dans un sac fermé dans la poubelle d'ordures ménagères.

LES DÉCHETTERIES

Les déchets acceptés :



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (vous pouvez aussi les ramener chez votre vendeur)



Les produits toxiques ou chimiques :

- peinture
- colle
- solvant
- piles
- solvant
- produits photographiques
- produits de jardinage
- accumulateurs
- acides
- bases
- batteries
- aérosols



Et aussi ...

- les déchets végétaux
- les meubles
- matelas
- canapés
- gros cartons
- les ferrailles
- le polystyrène
- les bâches
- films
- fûts en plastique
- les huiles
- les pneus
- le fibrociment
- les déblais et gravats
- le verre plat
- les papiers

Certains dépôts sont limités. Retrouvez les conditions d'accès aux déchetteries dans le règlement, consultable sur : www.grand-lac.fr

Attention

Le produit toxique ou chimique doit être contenu dans un récipient bien fermé indiquant la nature du produit.

À savoir

Apportez vos huiles de friture. Elles seront recyclées en biocarburant.

Les conditions d'accès :

L'accès aux déchetteries est réservé aux particuliers, qui doivent inscrire au préalable leurs véhicule(s). L'inscription est valable pour l'ensemble des déchetteries de Grand Lac et Grand Chambéry.

L'accès est gratuit. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site internet www.grand-lac.fr ou dépôt des dossiers à l'accueil de Grand Lac et en déchetterie.

Les professionnels sont orientés sur des déchetteries privées, adaptées à leurs besoins.

DÉCHETTERIE LE BOURGET-DU-LAC

ZA de la Plaisse
Tél. : 04 79 75 07 89

Horaires d'ouverture :

> du 01/04 au 31/10
du lundi au vendredi :
14h-18h
samedi : 8h-12h et 14h-18h
> du 01/11 au 31/03
du lundi au vendredi :
14h-17h
samedi : 9h-12h et 14h-17h

DÉCHETTERIE GRÉSY-SUR-AIX

Route Napoléon
Lieu dit Pontpierre
Tél. : 04 79 52 19 32

Horaires d'ouverture :

> du 01/04 au 31/10
du lundi au samedi :
8h-11h45 et 14h-17h45
> du 01/11 au 31/03
du lundi au samedi :
8h30-11h45 et 14h-17h15

DÉCHETTERIE DRUMETTAZ CLARAFOND

Chemin du Martinet
Tél. : 04 79 35 63 61

Horaires d'ouverture :

> du 01/04 au 31/10
du lundi au samedi :
8h-11h45 et 14h-17h45
dimanche : 9h-11h45
> du 01/11 au 31/03
du lundi au samedi :
8h30-11h45 et 14h-17h15
dimanche : 9h-11h45

DÉCHETTERIE ENTRELACS

ZA La Chaudanne
Albens
Tél. : 04 79 52 39 50

Horaires d'ouverture :

> du 01/04 au 31/10
du lundi au dimanche :
9h - 12h
samedi : 9h-12h et 14h-18h
> du 01/11 au 31/03
du lundi au dimanche :
9h - 12h
samedi : 9h-12h et 14h-17h

DÉCHETTERIE CHAUTAGNE

Route de Vions
Chindrieux
Tél. : 04 79 52 05 67

Horaires d'ouverture :

> toute l'année
du lundi au vendredi : 14h-18h
samedi : 9h-12h et 14h-18h



OÙ VONT LES EMBALLAGES APRÈS VOTRE GESTE DE TRI ?

Les emballages recyclables déposés dans le bon conteneur



Ils sont séparés par matière au centre de tri à Chambéry



Ils sont recyclés
(ex : 670 canettes = 1 vélo)



Les déchets déposés dans le bac à ordures ménagères



Elles sont incinérées à l'incinérateur de Chambéry



Elles vont permettre la production d'électricité et de chauffage urbain



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 boulevard Lepic - BP 610
73 106 Aix-Les-Bains Cedex
04 79 35 00 51 - contact
www.grand-lac.fr